



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Du 20 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le 20 avril à 19 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Frank DERUEM, Maire,

PRESENTS :

Monsieur DERUEM ; Madame ROBAS ; Monsieur DOURLEN ; Madame COURBON ; Monsieur CARBONARO ; Monsieur BOITEZ, Madame WIOLAND-MARCHI ; Madame N. FLAMME ; Monsieur LUC ; Madame BARUMBWA ; Monsieur ARDENOIS ; Madame DESIR ; Madame TRAORE ; Monsieur MEUCCI ; Madame DEaubonne ; Monsieur OLIVIER ; Madame MC. FLAMME, Monsieur CHUETTE ; Madame DOURLENS ; Monsieur VERCOUSTRE ; Madame AMIRAT ; Monsieur LTEIF ; Madame BIONAZ arrivée à 19h10 ;

POUVOIRS :

Madame PELTIER ; pouvoir à Monsieur DERUEM,
Monsieur GUETROT ; pouvoir à Monsieur OLIVIER,

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur William FOUSSARD
Monsieur PARMENTIER
Madame BRETON ;
Madame CORFMAT ;

Objet : Affectation du résultat

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la loi n° 94.504 du 22 juin 1994,

Considérant que la délibération n° 28/26 présentée au CM du 9 avril 2026 n'a pas été adoptée en raison de l'abstention de l'ensemble des élus,

Considérant par conséquent que la délibération n° 29/26 n'a pas de valeur puisque l'affectation du résultat ne peut pas être affecté si le Compte Financier Unique lui-même n'est pas adopté,

Considérant que les élus ont souhaité revenir sur l'approbation du Compte Financier Unique afin de ne pas bloquer le fonctionnement de la commune,

Considérant l'approbation du Compte Financier Unique lors du présent Conseil Municipal,

Considérant que le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation,

Considérant le résultat du Compte Financier Unique relatif à l'année 2025, l'affectation du résultat est décrite comme suit :

Détermination du résultat de la section de Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement : - 6 477 976.42 €

Recettes de fonctionnement : + 6 525 129.33 €



Excédent de fonctionnement : + 47 152.91 €

Résultat de fonctionnement antérieur reporté : + 584 863.07 €

Résultat d'exploitation à affecter : + 632 015.98 €
(ou excédent de fonctionnement globalisé)

Détermination du besoin de financement de la section d'investissement :

Dépenses d'investissement : - 1 078 585.97 €

Recettes d'investissement : + 752 633.27 €

Déficit d'investissement : - 325 952.70 €

Résultat d'investissement antérieur reporté : + 296 024.75 €

Résultat d'investissement cumulé (001) : - 29 927.95 €

Restes à réaliser dépenses : - 788 467.07 €

Restes à réaliser recettes : + 498 670.54 €

Soldes des RAR : - 289 796.53 €

Solde des RAR : - 289 796.53 €

Résultat d'investissement cumulé (001) : - 29 927.95 €

Besoin en financement : - 319 724.48 €

Le rapport de Monsieur Le Maire entendu,

Le Conseil après avoir délibéré,

Article 1 : CONSTATE pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications des comptes tenus par la trésorière de Saint-Just-En-Chaussée ;

Article 2 : RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

Article 3 : ARRETE les résultats définitifs tels qu'ils viennent d'être résumés ;

Article 4 : DECIDE d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2025 au budget primitif pour 2026, ainsi qu'il suit :

D'affecter le résultat d'exploitation (ou de fonctionnement globalisé) de
632 015.98 € comme suit :



- Affectation au financement de la section d'investissement (recette SLO) pour **319 724.48 €**
- Affectation au compte 002 (recettes), résultat de fonctionnement reporté pour **312 291.50 €**

Article 5 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipale de la Ville de Saint-Just-en-Chaussée, pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

N° :	57/26
Date de convocation :	13 avril 2026
Nombre de membres en exercice :	29
Nbre de membres présents ou représentés :	25
Nbre de membres absents excusés :	4
Pour :	25
Contre :	0
Abstention :	0
Adoptée à l'unanimité	

La secrétaire de séance,

Nadine FLAMME



Le Maire,

Frank DERUEM

